



Garantie pièce détachée automobile

Par **bloc**, le **15/06/2017** à **21:02**

En décembre 2016 nous avons acheté une pièce détachée automobile chez un marchand de pièces, notre garagiste a effectué le montage et même pas un mois après nous sommes tombés en panne avec notre véhicule, un autre garagiste a constaté un défaut sur la pièce qui avait été montée. Nous avons donc retourné la pièce défectueuse au marchand de pièces, qui après expertise nous a remboursé la 2nd pièce que nous avons prise. Nous avons donc payé une 2nd fois le montage de cette crémaillère. Par ailleurs, lors de la panne nous avons eu des frais de dépannage et de déplacements.

A ce jour, alors qu'ils s'étaient engagés à nous rembourser les frais occasionnés, nous n'avons rien reçu.

Que peut on faire?

Par **Visiteur**, le **15/06/2017** à **22:23**

Bonsoir,

Rien, si vous ne disposez pas d'un engagement de remboursement écrit.

Par **janus2fr**, le **16/06/2017** à **07:45**

Bonjour,

Il vous est possible de saisir la justice pour obtenir des dommages et intérêts...

Voir : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094>

[citation]Vous pouvez aussi demander des dommages-intérêts en justice si le défaut de conformité vous a causé un préjudice que vous êtes en mesure de prouver, comme la privation d'usage. Exemple : vous n'avez pas pu utiliser votre lave-linge.

[/citation]